



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

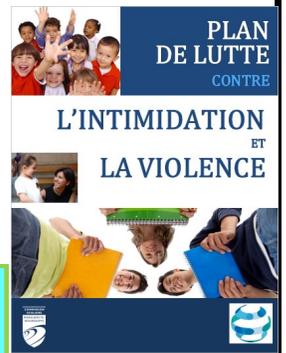
École Beau-Séjour

Date: 1er juin 2023

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement le 15 juin. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet :

<https://beausejour.ecolesaintlaurent.ca>

Nada Haouili, directrice



Actions réalisées en 2022-2023:

- Formation d'un comité représentatif pour le soutien au comportement positif (SCP) (Nord), poursuite des rencontres du SCP paliers 1 et 2 (Sud) et le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Formations « Intervention 100% » et « Surveillance active et bienveillante » ont été suivies par toute l'équipe-école.
- Diverses activités, ateliers et plans de leçon auprès des élèves pour développer des habiletés sociales, le civisme, l'entraide, le respect de la différence, la gestion des émotions, pour contrer la violence et l'intimidation et outiller les élèves à la résolution de conflits de manière pacifique.
- Enseignement explicite et modelage des comportements attendus est davantage mis de l'avant au moyen de différents médiums (vidéos, pratiques, enseignement de plans de leçon, etc.)
- Interventions personnalisées et rencontres multi par des intervenants de l'école pour prévenir les comportements inappropriés. (rencontres ponctuelles avec TES, suivi en psychoéducation)
- Ateliers spécifiques pour le personnel du SDG, SDD et l'équipe du sud sur le SCP.
- Continuité de deux récréations et des zones spécifiques de jeux à l'extérieur et port des bandes réfléchissantes de la part de tous les intervenants afin d'être bien visibles auprès des élèves.
- Rencontres des élèves avec la direction au moins 3 fois par année (diplômes et rappel des règles).
- Messages par la direction (enregistré ou en direct) de félicitations et de rappels des comportements attendus—SCP- Sud.
- Appels, courriels ou rencontres pour informer les parents des enfants impliqués dans la situation de violence (auteur et victime), collaboration systématique avec les parents.
- Fiche de signalement pour tout comportement de violence ou d'intimidation et application du protocole d'intervention.
- Collaboration active avec la policière sociocommunautaire lors de situation d'intimidation ou de violence.
- Activités de préparation pour le secondaire auprès des élèves de 6e année (Gang de choix, ateliers sur l'anxiété de performance, Cumulus et pièce de théâtre).
- Ateliers sur le civisme et l'intimidation avec la policière sociocommunautaire et programme Unité sans violence (3e cycle).
- Trousse sur l'intimidation en 4^e année et version adaptée en 3e année
- Comptabilisation informatisée des situations inappropriées dans le but de mieux cibler les interventions.
- Mise en place d'un protocole et d'un système de compilation des actes de violence et d'intimidation afin d'assurer une constance et une cohérence d'intervention.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Impacts de nos actions :

Les zones spécifiques et les deux récréations réduisent les conflits et facilitent la surveillance. La mise en œuvre d'un protocole-école contre la violence a aidé à améliorer le climat sain entre les élèves. L'ajout d'une personne ressource supplémentaire à l'heure du dîner permet de soutenir et outiller le personnel du SDG et SDD lors de leurs interventions. Les formations ont permis une meilleure cohérence entre le personnel enseignant. Par la diversité des activités et ateliers en lien avec un climat sain et sécuritaire, nous observons chez les élèves une meilleure connaissance des stratégies de résolution de conflits. Le programme SCP au Sud a contribué à améliorer le climat à l'école ainsi que les comportements attendus. Le programme Les Beaux-Voyageurs, quant à lui, a appuyé les élèves ayant des défis relatifs aux trois valeurs de l'école.

Actions prévues pour 2023-2024 :

- Poursuite à l'édifice Sud du programme de soutien au comportement positif (SCP), de l'enseignement explicite des comportements attendus (3^e année d'implantation).
- Implantation du programme SCP à l'édifice Nord.
- Innovation et uniformisation du plan de surveillance active et stratégique lors des récréations pour l'ensemble de l'équipe-école.
- Poursuite des ateliers, activités et actions spécifiques afin de contrer toute forme de violence.
- Enseignement et outils pour les élèves sur les actions à poser s'ils sont victimes ou témoins de gestes de violence ou d'intimidation.
- Mise en place des récréations structurées et/ou animées.
- Réinvestissement et continuité des différentes formations au travers de suivis réguliers auprès de l'équipe-école.
- Ajout d'une personne ressource supplémentaire à l'heure du dîner pour permettre de soutenir et outiller le personnel du SDG et SDD lors de leurs interventions.
- Mise en place d'ateliers, activités et actions spécifiques afin d'adresser les différentes formes de violence en mettant l'emphase sur la violence verbale (habiletés sociales, Unité sans violence avec le SPVM, trousse sur l'intimidation en 4^e, gang de choix, cumulus, AIMER, etc.
- Activités de réseautage entre les membres du personnel et les parents.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).